

vente part sociale achat fond en cours

Par eL, le 14/05/2019 à 09:32

bonjour,

nous sommes en cours d'acquisition du fonds de commerce en liquidation mais n'avons pas encore signé l'acte chez le notaire car le bailleur ne transmet pas les papiers ...

nous souhaiterions revendre la société, cela pose t il problème, devons nous attendre la signature pour vendre la société ?

cordialement